

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 mars 2025.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

**Présents :** Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

**Absent :** /

**Ont donné pouvoir :** Delphine BERNARD à Magali NEGRE Xavier MAFFRE à Anthony DURAND  
Thierry GAUBERT à Cédric CARME

**Secrétaire de séance:** Anthony DURAND

**OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de St Amans Soult lors de la commission des Finances effectuée le 26 mars 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de St Amans Soult,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint Amans Soult
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance : Anthony DURAND

Le Maire

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 9 avril 2025

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 10 avril 2025

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 mars 2025.

Nombre de Membres : 19 En exercice : 19  
Présents : 16 Votants : 19

**Présents :** Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

**Absent :** /

**Ont donné pouvoir :** Delphine BERNARD à Magali NEGRE Xavier MAFFRE à Anthony DURAND  
Thierry GAUBERT à Cédric CARME

**Secrétaire de séance:** Anthony DURAND

**OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT BP DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2024**

Le conseil municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 413 056.51 €
- un déficit de fonctionnement de : 0 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b><u>A Résultat de l'exercice</u></b>	
Précédé du signe + (excédent) ou (déficit)	413 056.51 €
<b><u>B Résultat antérieurs reportés</u></b>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe+(excéd) ou -	/
<b><u>C Résultat à affecter</u></b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	
(Si c'est négatif, report du déficit 002 ci-dessous)	413 056.51 €
<b><u>D Solde d'exécution d'investissement</u></b>	177 484.79 €
<b><u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u></b>	- 291 472.50 €
<b>Besoin de financement F = (D+E)</b>	- 113 987.71 €
<b>AFFECTATION C =</b>	413 056.51 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	413 056.51 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 9 avril 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance : Anthony DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 5 avril 2024

Jérôme CROS

DEPARTEMENT  
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT  
CASTRES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 mars 2025.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

**Présents :** Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

**Absent :** /

**Ont donné pouvoir :** Delphine BERNARD à Magali NEGRE Xavier MAFFRE à Anthony DURAND  
Thierry GAUBERT à Cédric CARME

**Secrétaire de séance:** Anthony DURAND

**OBJET : TAUX D'IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES 2025**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

FIXE les taux d'impositions suivants :

Taxe foncière (bâti) : 55.83

Taxe foncière (non bâti) : 103.18

Taxe habitation : 10.80

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 9 avril 2025  
Le secrétaire de séance : Anthony DURAND

Le Maire

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 10 avril 2025

DEPARTEMENT  
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT  
CASTRES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 mars 2025.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

**Présents** : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

**Absent** : /

**Ont donné pouvoir** : Delphine BERNARD à Magali NEGRE Xavier MAFFRE à Anthony DURAND  
Thierry GAUBERT à Cédric CARME

**Secrétaire de séance**: Anthony DURAND

**OBJET : COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Conseil Municipal, après délibération,

ACCEPTE le budget primitif suivant :

***Section de Fonctionnement :***

Dépenses :	1 629 649 €
Recettes :	1 629 649 €

***Section d'Investissement :***

Dépenses :	575 015 €	
Crédits de report :	385 660 €	
	<u>Total</u>	960 675 €
Recettes :	886 487.50 €	
Crédits de report :	94 187.50€	
	<u>Total</u>	960 675 €

Le secrétaire de séance : Anthony DURAND

Le Maire

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 9 avril 2025  
Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 10 avril 2025

Jérôme CROS

DEPARTEMENT  
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT  
CASTRES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 mars 2025.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

**Présents :** Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

**Absent :** /

**Ont donné pouvoir :** Delphine BERNARD à Magali NEGRE Xavier MAFFRE à Anthony DURAND  
Thierry GAUBERT à Cédric CARME

**Secrétaire de séance:** Anthony DURAND

**OBJET : CHOIX DU DEVIS DES TRAVAUX DE PEINTURE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire expose au conseil que des travaux de réfection des peintures de l'église doivent être effectués.

Monsieur le Maire a donc fait établir deux devis :

Le premier à l'entreprise RICARD d'un montant total HT de 96 094.96 €

Le deuxième à l'entreprise LACOMBE d'un montant total HT de 33 060.58 €

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise LACOMBE pour un montant HT de 33 060.58 €.

Le secrétaire de séance : Anthony DURAND

Le Maire

Jérôme CROS

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 9 avril 2025

DEPARTEMENT  
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT  
CASTRES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 mars 2025.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

**Présents :** Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

**Absent :** /

**Ont donné pouvoir :** Delphine BERNARD à Magali NEGRE Xavier MAFFRE à Anthony DURAND  
Thierry GAUBERT à Cédric CARME

**Secrétaire de séance:** Anthony DURAND

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA PETITE LOCO » POUR CONCOURS A TITRE GRATUIT**

Suite à la convention signée entre l'association « la petite loco » et la commune de Saint Amans Soult pour les concours à titre gratuit qui sont opérés au niveau des locaux mis à disposition, le Conseil Municipal, après délibération,

DIT que les montants réalisés ont été pour l'année 2024 :

Locaux et entretien : 5 900 €

DIT que les montants prévus au budget sont pour l'année 2025 :

Locaux : 6000 €

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 9 avril 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance : Anthony DURAND

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 10 avril 2025

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 mars 2025.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

**Présents :** Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

**Absent :** /

**Ont donné pouvoir :** Delphine BERNARD à Magali NEGRE Xavier MAFFRE à Anthony DURAND  
Thierry GAUBERT à Cédric CARME

**Secrétaire de séance:** Anthony DURAND

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « MJC SAINT AMANS ALBINE » POUR CONCOURS A TITRE GRATUIT**

Suite à la convention signée entre l'association « MJC Saint Amans Albine » et la commune de Saint Amans Soult pour les concours à titre gratuit qui sont opérés au niveau des locaux et du personnel mis à disposition, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (Mr Vidal ne prenant pas part au vote).

DIT que les montants réalisés ont été pour l'année 2024 :

Personnel :	31 700
Locaux, entretien et charges locatives :	<u>18 700</u>
	49 400

DIT que les montants prévus au budget sont pour l'année 2025 :

Personnel :	33 900
Locaux, entretien et charges locatives :	<u>16 700</u>
	50 600

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 9 avril 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance : Anthony DURAND

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 10 avril 2025

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 mars 2025.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

**Présents** : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

**Absent** : /

**Ont donné pouvoir** : Delphine BERNARD à Magali NEGRE Xavier MAFFRE à Anthony DURAND  
Thierry GAUBERT à Cédric CARME

**Secrétaire de séance**: Anthony DURAND

**OBJET : ECOLE SAINTE MARIE : PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide de verser à l'association Ecole Sainte Marie - Saint Joseph la somme de 900 € au titre des frais de fournitures scolaires à l'unanimité (Mr Anthony DURAND ne souhaite pas participer au vote).

Cette dépense est prévue au budget primitif 2025.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 9 avril 2025

Le secrétaire de séance : Anthony DURAND

Le Maire

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 10 avril 2025



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 mars 2025.

Nombre de Membres : 19                      En exercice : 19  
Présents : 16                                  Votants : 19

**Présents** :                      Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise --  
VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER  
Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali -  
CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA -  
DURAND Anthony - BETEILLE Martine

**Absent** : /

**Ont donné pouvoir** : Delphine BERNARD à Magali NEGRE    Xavier MAFFRE à Anthony DURAND  
Thierry GAUBERT à Cédric CARME

**Secrétaire de séance**: Anthony DURAND

**OBJET : SUBVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide l'attribution des subventions suivantes :

Sérénitarn	550
Association Anciens d'Algérie (FNACA)	70
Association Culturelle de Saint Amans	700
Association Flair du Pays d'autan	100
Association parents d'élèves Ecole Ste Marie St Joseph	360
Association prisonniers de guerre (PG-CATM)	70
Campleinair	1000
Comité des fêtes	3000
Comité des fêtes (exceptionnel)	1500
Foyer Laïque	270
Judo Club Saint Amantais	1200
Patineurs Saint Amantais	1800
Pétanque Saint Amantaise	360
Société de Chasse Saint Amantaise	600
Sport Olympique St Amantais Volley ball	600
TFC 81	4000
TFC 81 (exceptionnel)	500
Les Baladins du Thoré	320
Les Baladins du Thoré (except)	400
Tennis Club Saint Amantais	1000
Autan Rando	230
Atelier Age d'or	320
Anciens Elèves du Lycée Forestier	300
MJC	4500 + 3000
Crèche (LA PETITE LOCO)	14 943 + 24 369

Souvenir Français	70
RPE (Relais Petite Enfance)	787
OGEC	2 500
Jeunes Pompiers Mazamet	100
CLCV Consommateur	50
Sauvegarde Patrimoine Thoré	100
Sauvegarde Patrimoine Thoré (except)	400
Thoré Rugby Club	1200
A.A.P.P.M.A. (PECHE)	400
FOPAC	70
Ecurie de la Montagne Noire	450
VAVT	800
Vélo Club du Thoré	200
CROIX Rouge	300 (convention)
CINECRAN 81	603 (convention) + 50 €
COUNTRY THORE CANYON	150
COUNTRY THORE CABYON (except)	2000
Tea TIME	150
CIVAM THORE Montagne Noire	100
CNMA	200
AMICALE ANCIEN JOUEURS DU SCM	150

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soutt le 9 avril 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance : Anthony DURAND

Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 10 avril 2025

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 mars 2025.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

**Présents :** Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

**Absent :** /

**Ont donné pouvoir :** Delphine BERNARD à Magali NEGRE Xavier MAFFRE à Anthony DURAND  
Thierry GAUBERT à Cédric CARME

**Secrétaire de séance:** Anthony DURAND

**OBJET : Réhabilitation d'un immeuble à vocation économique : demande de la Participation à la Valorisation du Patrimoine**

Mr le Maire explique la nécessité de réhabiliter un immeuble situé 28 Avenue de la Méditerranée, dans le but de louer un logement et un local commercial d'un seul tenant et de maintenir les activités essentielles au sein de la commune. Une subvention nommée Participation à la valorisation du patrimoine (PAT) représentant 40 % du montant des lots éligibles sur les travaux de rénovation thermique peut être sollicitée pour notre projet de rénovation urbaine auprès de la CACM.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SOLLICITE le concours de la CACM pour l'obtention d'une aide financière de 19 743.20 € au titre de la subvention « Participation à la valorisation du Patrimoine »

**PLAN DE FINANCEMENT**

**DEPENSES DES LOTS**

Lot 2 : Isolation	14 608.00 € HT
Lot 4 : Menuiseries Extérieures	32 750 € HT
Bureau d'étude	<u>2 000 € HT</u>
Montant	<b>49 358 € HT</b>

Montant demandé auprès de la CACM : 19 743.20 € soit 40% du montant hors taxe.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le secrétaire de séance : Anthony DURAND

Le Maire  
Jérôme CROS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 mars 2025.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

**Présents** : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

**Absent** : /

**Ont donné pouvoir** : Delphine BERNARD à Magali NEGRE Xavier MAFFRE à Anthony DURAND  
Thierry GAUBERT à Cédric CARME

**Secrétaire de séance**: Anthony DURAND

**OBJET : CHOIX DU DEVIS DE VOIRIE RUE DU PORTAIL HAUT**

Monsieur le Maire expose au conseil que des travaux de réfection de la voirie devant la rue du Portail Haut doivent être réalisés

Monsieur le Maire a donc fait établir trois devis :

Le premier à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES d'un montant total HT de 92 750 €

Le deuxième à l'entreprise EIFFAGE d'un montant total HT de 90 617 €

Le dernier à l'entreprise TPMN d'un montant total HT de 85 280 €

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise TPMN pour un montant HT de 85 280 €.

Le secrétaire de séance : Anthony DURAND

Le Maire

Jérôme CROS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 mars 2025.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

**Présents :** Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

**Absent :** /

**Ont donné pouvoir :** Delphine BERNARD à Magali NEGRE Xavier MAFFRE à Anthony DURAND  
Thierry GAUBERT à Cédric CARME

**Secrétaire de séance:** Anthony DURAND

**OBJET :** DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2025 AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES-MAZAMET DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DU PORTAIL HAUT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2012/135 de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet en date du 22 octobre 2012 par laquelle la Communauté crée un fonds de concours de soutien aux opérations de bâtiments et travaux publics des communes rurales et fixe le taux d'intervention à 50% maximum des dépenses éligibles hors taxes dans la limite de 10 000 € par commune et par an, DECIDE de solliciter un fonds de concours de 10 000 € HT pour 2025, auprès de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet pour la réalisation d'un projet de voirie Rue du Portail Haut qui s'élève à : 85 280 € HT.

APPROUVE le plan de financement suivant :

<b>DEPENSES :</b>	85 280 € HT
<b>RECETTES :</b> Communauté d'Agglomération	<u>10 000 € HT FDC 2025</u>
Département	10 967.60 € HT
Commune	64 312.40 HT
<b>TOTAL SUBVENTION</b>	<u><b>10 000 € HT</b></u>

Le Secrétaire de Séance : Anthony DURAND

Le Maire

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 9 avril 2025

Jérôme CROS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 mars 2025.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

**Présents :** Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise -- VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

**Absent :** /

**Ont donné pouvoir :** Delphine BERNARD à Magali NEGRE Xavier MAFFRE à Anthony DURAND  
Thierry GAUBERT à Cédric CARME

**Secrétaire de séance:** Anthony DURAND

**OBJET : VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU TARN DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DU PORTAIL HAUT**

Le Conseil Municipal, décide de solliciter auprès du Département du Tarn une subvention dans le cadre des travaux de voirie concernant la Rue du Portail Haut

Montant subventionnable	<u>45 % de 24 732. 45 € HT</u>
-------------------------	--------------------------------

Plan de financement prévu :

. Subvention du département :	<b>10 967.60 €</b>
. Subvention communauté d'agglo :	10 000 €
. Participation de la commune :	<u>64 312.40 €</u>
	85 280 €

Le conseil municipal s'engage vis à vis du Département :

1. A ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée,
2. A commencer l'exécution dans un délai maximum d'un an suivant la date de la décision de subvention sous peine de suppression de plein droit de ladite subvention.
3. A inscrire, dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de subvention départementale, les crédits correspondants à sa participation au financement du projet.

Secrétaire de séance : Anthony DURAND

Le MAIRE

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 10 avril 2025

Jérôme CROS